

DG GROW

Échange entre le commissaire Breton et [REDACTED] MEDEF, [REDACTED]

16 juin 2021 – 13h30

Autonomie stratégique, relance et transition verte, marché intérieur, certificat sanitaire

BRIEFING NOTE *(Commission Internal)*

Scene setter/Context of the meeting:

Vous avez un entretien avec [REDACTED] MEDEF, [REDACTED]
[REDACTED]. Les sujets qu'il souhaiterait aborder sont les suivants :

- L'autonomie stratégique de l'Europe ;
- Plan de relance français ;
- "Sustainable corporate governance" ;
- "Fit for 55" (CBAM) ;
- La promotion des intérêts de l'UE sur la scène mondiale ;
- Le marché intérieur (dont les blocages aux frontières) ;
- Le certificat COVID numérique européen;
- Et, avec une vision à moyen terme, la présidence française.

KEY messages

- La **mise à jour de la stratégie industrielle** est une occasion majeure de rattraper notre retard, en travaillant conjointement, dans les domaines clés pour notre autonomie stratégique. Je compte sur votre soutien.
- Le **développement de solutions innovantes européennes** pour faire face aux défis du verdissement et de la numérisation de notre économie est de la plus haute importance, également en vue de renforcer la souveraineté numérique de l'Europe.
- Le **marché intérieur est notre principal atout** dans la lutte contre la pandémie et un de nos meilleurs outils pour la relance. Un marché fonctionnel revêt une importance cruciale, car il permet de garantir que les besoins de tous soient satisfaits, de manière cohérente et dans un esprit de solidarité.
- La **facilité pour la relance et la résilience** aidera la France à engager les investissements et réformes nécessaires pour relancer et transformer son économie.

- La **croissance économique mondiale** va s'accélérer en 2021 offrant des opportunités aux entreprises françaises et européennes. Elles y auront accès grâce à la multitude d'accords commerciaux que l'UE a conclus.
- Nous nous félicitons de l'accord sur le **certificat COVID numérique européen**, qui vient de recevoir le feu vert du Parlement européen le 9 juin dernier. Le certificat (précédemment appelé "certificat vert numérique") est en bonne voie pour être prêt d'ici la fin du mois de juin, permettant son entrée en vigueur le 1^{er} juillet, comme prévu.

Line to take

Autonomie stratégique

- La stratégie industrielle définit la voie à suivre pour répondre aux **dépendances stratégiques de l'UE**, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la crise.
- Nous prendrons des mesures pour **mieux surveiller** nos dépendances stratégiques afin de pouvoir prendre des **mesures ciblées, préventives et décisives**.
- Il est aussi indispensable de **renforcer nos propres capacités** en Europe dans un certain nombre de domaines stratégiques, en s'appuyant sur une collaboration public-privé.
- La pandémie a notamment mis en lumière notre **dépendance à l'égard des technologies non européennes**.
- Nous préparons le lancement à ce titre de **nouvelles alliances industrielles**, notamment pour le cloud et les microprocesseurs.
- Par ailleurs, au moins 37% et 20% des financements mis à disposition au titre de la **Facilité pour la reprise et la résilience** seront respectivement consacrés aux transitions verte et numérique, ce qui représente une opportunité majeure pour les économies, française et européennes, de se transformer.

- Il est possible de coordonner les investissements nationaux à travers des **projets multi-pays**, par exemple dans le domaine des infrastructures et services européens communs de données et de cloud et les couloirs 5G. Je voudrais vous féliciter pour votre intérêt pour ces projets.

Vaccins

- Afin d'augmenter la capacité de production en Europe et de résoudre de potentiels goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement, nous avons besoin d'un partenariat public-privé beaucoup plus étroit, plus intégré et plus stratégique avec l'industrie.
- La Commission a mis en place une *task force* pour le renforcement industriel de la production de vaccins COVID-19.
- Nous avons relevé une augmentation de la capacité de production qui devrait nous permettre d'assurer la vaccination de **70% de la population adulte européenne d'ici juillet**.
- L'UE est désormais le **premier producteur de vaccins** au monde (400 millions de doses produites, contre 330 millions aux E.U.).

Facilité pour la relance et la résilience et plan national de relance

- Dans le cadre de la facilité de la relance et de la résilience, la France bénéficiera d'environ 40 milliards d'euros pour engager des investissements publics et soutenir l'investissement privé dans des domaines clés, comme les transitions verte et numérique, la recherche et l'innovation et les compétences.
- Ces **investissements devront être accompagnés de réformes**, visant notamment à améliorer l'environnement des entreprises et la compétitivité de l'économie française.
- J'encourage les entreprises à saisir les opportunités offertes par le plan de relance pour investir et accroître leur compétitivité.

Sustainable corporate governance

- Nous sommes résolus à mettre en œuvre le Pacte vert et nous devons encourager les entreprises, dont les PME, à contribuer et profiter de la transition vers une économie durable.
- Néanmoins, nous devons soutenir une **approche équilibrée et pragmatique**, afin de ne pas décourager les entreprises, et en particulier les PME sur leur chemin vers la durabilité. C'est particulièrement important dans le contexte économique actuel.
- Il sera par ailleurs crucial d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des prochaines initiatives législatives dans ce domaine et de mettre à profit nos politiques du commerce extérieur et du développement pour s'assurer que les préoccupations des entreprises soient également bien prises en compte dans ce cadre.

"Fit for 55"

- La nouvelle législation de l'UE sur le climat (UE Climate law) a récemment été approuvée par le Conseil et le Parlement. Elle confirme l'objectif fixé par le Pacte vert, à savoir une Europe neutre en carbone d'ici à 2050.
- Les États membres s'engagent ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990.
- La Commission réexamine et pourrait proposer de réviser les instruments qui permettraient de réaliser les réductions d'émissions supplémentaires d'ici à 2030.
- Notre intention serait de présenter ce paquet "Fit for 55" cet été, comprenant une proposition sur un **Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**.
- Un tel mécanisme est essentiel pour prévenir les fuites de carbone et créer des conditions de concurrence équitables.

- La formulation, l'adoption et la mise en œuvre de ce paquet nécessiteront un engagement fort de la part de tous. Les citoyens, les pouvoirs publics et bien sûr le monde des affaires.
- Tous les écosystèmes industriels devront contribuer à ces efforts et seront clés pour la transition vers une économie neutre pour le climat. On peut citer, entre autres, les industries à forte intensité énergétique, automobile, de construction et d'énergies renouvelables.

Promotion des intérêts UE sur la scène mondiale

- **L'ouverture du commerce** est cruciale : 85% de la croissance mondiale se produira en dehors de l'UE au cours de la prochaine décennie. D'après le FMI, l'économie mondiale devrait croître de 6% en 2021 (4,4% dans la zone euro).
- C'est pourquoi l'effort de l'UE au niveau international a pour objet de maintenir des **chaînes d'approvisionnement mondiales ouvertes, résilientes et durables**.
- Nous devons renforcer notre capacité à créer des conditions de concurrence équitables et à nous défendre lorsque nos partenaires ne respectent pas les règles.
- Nous avons notamment proposé, parallèlement à la mise à jour de notre stratégie industrielle, un **instrument pour remédier aux distorsions provoquées par les subventions étrangères** dans notre marché intérieur.
- Avec la Présidence portugaise, un accord a finalement pu être trouvé au Conseil pour l'adoption de **l'instrument international sur les marchés publics** dans le but principal d'ouvrir les marchés publics mondiaux et d'établir des conditions de concurrence équitable.
- La nouvelle administration américaine et la nomination de Mme Okonjo-Iweala à l'OMC offrent de nouvelles perspectives pour des **règles de concurrence équitable au niveau global**.

- Les États-Unis sont le premier marché pour nos entreprises et nous travaillons à renforcer la relation qui nous unit et qui soutient des dizaines de millions d'emplois.
- Nous visons à renforcer notre coopération avec nos autres grandes partenaires, tels que le Japon, en matière de réglementations et de normes dans le domaine technologique.

Marché intérieur

SMEI

- La crise a entraîné de nombreux **blocages et restrictions**. Ils ont été levés grâce au rôle actif joué par la Commission et au dialogue engagé avec les États membres concernés.
- La Commission va proposer une solution plus pérenne : **l'instrument d'urgence pour le marché intérieur** assurera la libre circulation des biens et des services dans le cas d'éventuelles crises.
- La proposition pourrait être adoptée par la Commission au premier trimestre 2022. Sa présentation aux co-législateurs pourrait ainsi avoir lieu sous la **présidence française**.

Situation aux frontières et restrictions à l'export de certains produits essentiels (masques, médicaments)

- Concernant la situation aux frontières, les États membres doivent continuer de respecter les recommandations en matière de **"voies réservées" et de contrôles sanitaires** applicables aux travailleurs transfrontaliers et chauffeurs, afin de réduire les impacts négatifs sur la circulation des biens.
- Les mesures visant à interdire ou restreindre l'exportation des produits essentiels comme les médicaments ont affecté notre réponse aux besoins sanitaires des citoyens de l'Union.
- L'introduction d'obligations de stockage préventif de médicaments par les fabricants et distributeurs en France

(Décret n° 2021-349 du 30 mars 2021) risque de perturber des chaînes d'approvisionnement déjà sous tension. Cette obligation de stockage ne doit être utilisée par les autorités qu'avec parcimonie, afin de ne pas mettre en péril l'approvisionnement dans les autres États membres.

Certificat COVID numérique européen

- La Commission s'est engagée pour une mise en place rapide des certificats COVID numériques européens afin qu'ils puissent être délivrés à temps pour l'été.
- L'accord trouvé entre les co-législateurs (le 20 mai) a reçu le feu vert du Parlement européen le 9 juin, ce qui devrait permettre une **entrée en vigueur du règlement au 1^{er} juillet**, avec une période d'introduction progressive de six semaines pour la délivrance de certificats pour les États membres qui ont besoin d'un délai supplémentaire.
- Le déploiement des certificats nécessite d'importants préparatifs. Nous soutenons les États membres en leur fournissant des moyens techniques et financiers, via l'instrument d'aide d'urgence.

Présidence FR de l'UE

- La Commission se réjouit à la perspective de travailler avec la prochaine présidence française du Conseil de l'UE.
- Surmonter la crise de la COVID-19 et travailler à la relance de l'économie européenne par la mise en œuvre des Plans de Reprise et de Résilience sera la priorité pour nos politiques futures et pour assurer notre compétitivité au plan mondial.
- Nous poursuivrons le travail sur les stratégies de reprise et les investissements basés sur l'approche des écosystèmes.
- Nous renforcerons particulièrement l'interaction entre l'industrie, les autorités nationales et d'autres parties prenantes pour aider à développer des écosystèmes industriels plus verts,

plus numériques et résilients dans les années à venir, notamment en créant des marchés pour les produits circulaires.

- Nous travaillerons à la mise en œuvre des actions annoncées dans plusieurs stratégies telles que la mise à jour de la stratégie industrielle, mais aussi l'Acte pour les services numériques et l'Acte pour les marchés numériques (DSA-DMA), le Plan d'action pour l'économie circulaire, la Stratégie chimique, la Stratégie pharmaceutique, le Plan d'action sur les matières premières et le Plan d'action sur la propriété intellectuelle.
- La législation sur les services numériques et les marchés numériques sont d'ailleurs une priorité et nous espérons qu'un accord final sera conclu sous la présidence française.
- Autre priorité, le "Data Act" sera adopté fin 2021 et nous espérons que la présidence française définira la position du Conseil avant la fin de son mandat.

Background information

Name of Cabinet Member:

Name of the Director who has cleared the briefing:

BASIS request ID: CAB BRETON/861

Room, time: 17 heures

Participants:

Name of main contact person:

Plan national de résilience et de relance (PNRR) de la France

La France a publié et soumis à la Commission son PRR le 28 avril 2021.

Le PNRR présente les investissements pour lesquels la France sollicite un financement d'environ 40 milliards d'euros de la Facilité pour la relance et la résilience, ainsi que des réformes.

Les investissements présentés dans le cadre du PNRR français sont issus du plan national "France relance" (100 milliards d'euros), présenté en septembre 2020 et en cours de déploiement. Comme le plan France Relance, le PNRR poursuit trois priorités : l'écologie (20,2 milliards), la compétitivité (5,6 milliards) et la cohésion (15,2 milliards). Selon la France, la part climatique représente environ la moitié des dépenses et la part numérique un quart. Les entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel et de la construction, ainsi que les PME, devraient bénéficier de façon importante des investissements pour les transitions vertes et numériques, ainsi que pour la recherche et l'innovation.

Du côté des réformes pour améliorer l'environnement des entreprises, le plan demeure modeste. Il contient des mesures permettant certaines simplifications administratives ("loi ASAP"), par exemple pour les permis de construire demandés par entreprises, mais n'inclut quasiment rien pour réduire les restrictions réglementaires dans le domaine des services, alors que des recommandations ont été adressées à la France.

La Commission doit évaluer le plan et proposer au Conseil une décision d'exécution d'ici le 28 juin [confidentiel : la Commission prévoit d'adopter le 18 juin la proposition de décision d'exécution]. Puis le Conseil aura un mois pour adopter sa décision.

Tous les États membres ont à présent ratifié le dispositif permettant à la Commission européenne d'emprunter sur les marchés et de financer le plan de relance européen.

Key components of the 'Fit for 55' package:

Legislative proposal	Objective of legislative proposals
EU Emissions Trading System (Directive 2003/87/EC)	The revision will bring the Directive in line with a possibly higher climate ambition and include a first review of the Market Stability Reserve (MSR). It will include including maritime emissions in the emissions trading and assess expanding the use of emissions trading to other sectors (roads, buildings) It will also consider amending the ETS to implement the carbon offsetting and reduction scheme for international aviation (CORSIA) in a way that is consistent with the EU's 2030 climate objectives and how to increase the share of allowances auctioned under the system for aircraft operators to further contribute to reducing greenhouse gas emissions.
Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM)	The initiative for a Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM), address the risks of carbon leakage following the increased EU climate ambition. Specific objectives are: <ul style="list-style-type: none"> - Addressing the risk of carbon leakage under increased EU ambition, which would ensure that EU climate policies, as translated in the carbon price of the EU ETS, can be fully effective without resulting in increasing emissions abroad, which would undermine climate mitigation efforts; - Ensuring that domestic production and imports are subject to similar level of carbon pricing, while complying with EU's international commitments, in particular those under the WTO rules; - Incentivise producers in third countries to adopt low carbon technologies
Regulation setting CO2 emission standards for cars and vans (2019/631)	The main objective of the initiative is to reduce CO2 emissions from cars and vans cost-effectively, in line with the European Green Deal, so as to: <ol style="list-style-type: none"> (i) contribute to the objectives of the Communication on stepping up Europe's 2030 climate ambition and (ii) define a clear pathway towards zero-emission mobility, in the broader context of climate neutrality by 2050, while strengthening the competitiveness of EU industry and stimulating employment, channelling investments into zero-emission technologies, and reducing fuel consumption costs,

	promoting a just transition.
Effort Sharing Regulation 2018/842	This regulation covers currently all GHG emissions which are not covered by the EU Emissions Trading System (ETS) nor by the Regulation on Land-Use, Land-Use Change and Forestry (LULUCF). Thus, given that these legislation are being revised, the ESR regulation equally has to be revised to remain fully coherent. The revision will thus analyse different options in light of an expansion of emissions trading and potential changes and ongoing reviews of other related pieces of legislation, e.g. on energy efficiency in buildings and mobility.
Energy Efficiency Directive	The purpose of the revision is to address the outstanding regulatory and non-regulatory barriers to higher energy efficiency in order to deliver additional energy savings in all sectors of the economy, considering insufficient progress at national level so far and the possible need to increase the efforts to match the level of ambition of a higher climate target.
Renewable Energy Directive (recast) 2018/2001	The purpose of the revision, inter alia, will be to increase the deployment of renewables in those sectors where less progress has been made, namely the power, building (heating and cooling) and transport sectors; and to promote further development and use of renewable and other low-carbon fuels including advanced biofuels, synthetic liquid and gaseous fuels and hydrogen, in hard-to-decarbonise sectors such as industry and heavy duty transport, aviation and shipping.
Land Use, Land Use Change and Forestry Regulation 2018/841	The Regulation will be reviewed in line with increased climate ambition and climate neutrality by 2050. The revision will aim to create stronger policy incentives that realise the EU's potential to reduce land emissions, enhance substitution of fossil-based materials and enhance land-based sinks in the land use sector. It will also reflect on possible market-based approaches to accelerate the transition towards a resilient and climate-neutral bio-economy.
Alternative Fuels Infrastructure Directive (AFID)	The objective for revising Directive 2014/94/EU on the deployment of alternative fuels infrastructure (AFID) is to strengthen its provisions to ensure the necessary deployment of interoperable and user-friendly infrastructure for recharging and refueling zero- and low-emission vehicles across the whole of the EU. It concerns electric, hydrogen and natural gas fuels. Measures being considered include converting the Directive to a Regulation with more binding targets on the roll-out of infrastructure and measures to ensure the full interoperability of infrastructure and infrastructure use services for all alternatively fueled vehicles It is particularly complementary to the legislative proposal for setting new CO ₂ emission performance standards for cars and vans post 2020 – together; both policy initiatives create a coherent approach to vehicle and infrastructure market take up.
Directive 2003/96/EC	The main objectives of the review of the ETD are:

restructuring the Community framework for the taxation of energy products and electricity (Energy Taxation Directive)	<ul style="list-style-type: none"> - Aligning taxation of energy products and electricity with EU energy and climate policies with a view to contributing to the EU 2030 targets and climate neutrality by 2050 in the context of the European Green Deal. -Preserving the EU internal market by updating the scope and the structure of rates as well as by rationalising the use of optional tax exemptions and reductions by Member States.
---	--

Sustainable corporate governance

The Commission plans to adopt in autumn 2021 (originally planned for June 2021) the Sustainable Corporate Governance initiative that should encompass three different but interrelated parts: Corporate due diligence, directors’ duties and directors’ remuneration. Combining the three issues in one legislative proposal was criticised by some member states (DK, SE, EE, FI) and business organisations and therefore the 3 elements might be split. The impact assessment has been submitted to Regulatory Scrutiny Board (RBS) in May [REDACTED]

New options and the scope of the new legislative proposal is still under discussion. [REDACTED]

Defensive: if asked about the timing (why it was not adopted in June): We have received almost 500 000 replies in the open public consultations and are currently using all the information in drafting the impact assessment.

Stockage préventif de médicaments

Le Décret n° 2021-349 du 30 mars 2021 impose aux producteurs et distributeurs de médicaments une obligation de stockage préventif pour les médicaments d’intérêt thérapeutique majeur. Cette obligation est de deux mois de stockage, et peut être prolongée jusqu’à quatre mois, en cas de risque ou de pénurie avérée des médicaments dans les dernières deux années.

Le projet de décret prévoyait des obligations de stockage pour l’ensemble des médicaments, de deux à quatre mois, même en absence de pénurie. Le projet a fait l’objet de l’envoi d’un avis circonstancié le 16 décembre 2020, qui a suspendu pour une période de trois mois l’adoption du projet.

Les préoccupations de la Commission, notamment en matière d’impact sur la capacité des opérateurs d’approvisionner en médicaments les autres États membres, qui se trouveraient limités par ces obligations de stockage préventif, ont été entendues par les autorités françaises. Le projet adopté a revu à la baisse le nombre de médicaments concernés et la durée de stockage. Il reste néanmoins important que les obligations de

stockage, et notamment la possibilité de prolonger ces obligations au-delà de deux mois doivent être utilisés avec parcimonie, afin de préserver des chaînes d'approvisionnement déjà sous tension. Un dialogue constructif avec les autorités françaises a déjà permis de clarifier un certain nombre de mesures prises depuis le début de la pandémie, notamment en matière d'interdiction d'export de certains médicaments et des mesures de réquisition visant par exemple les masques.

